Vie et Boulogne communauté de communes



PLUi-H

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL ET HABITAT

4 – REGLEMENT ECRIT
REGLEMENT GRAPHIQUE (PLANS PAR COMMUNE)

Vu pour être annexé à la délibération du conseil communautaire en date du 26/01/2026

Le Président, Guy PLISSONNEAU

Guy Plissonneau
Président de la CC Vie et Boulogne
27 janv. 2026

Communauté de Communes
24, rue des Landes
85170 LE POIRÉ S/VIE
VIE et BOULOGNE

	Prescription	Approbation	Exécutoire
Elaboration	21.03.2016	22.02.2021	23.03.2021
Mise à jour n°01 et 02		01.04.2021	01.04.2021
Mise à jour n°03		16.04.2021	16.04.2021
Mise à jour n°04		07.06.2021	07.06.2021
Mise à jour n°05		20.09.2021	20.09.2021
Mise à jour n°06		28.02.2023	28.02.2023
Mise en compatibilité par déclaration de projet n°01		20.03.2023	23.04.2023
Mise à jour n°07		22.05.2023	24.05.2023
Modification n°01	19.05.2022	20.11.2023	23.12.2023
Modification n°02	19.05.2022	20.11.2023	23.12.2023
Modification n°03	16.06.2022	20.11.2023	23.12.2023
Révision allégée n°01	11.07.2022	23.09.2024	27.10.2024
Révision allégée n°02	25.09.2023	23.09.2024	27.10.2024
Mise à jour n°08	22.11.2021	29.09.2024	02.10.2024
Mise à jour n°09		16.04.2025	17.04.2025
Modification n°04	20.03.2025		
Modification simplifiée n°01	17.07.2025	26.01.2026	
Révision allégée n°03	24.11.2025		
Révision allégée n°04	24.11.2025		
Révision allégée n°05	15.12.2025		

Département de La Vendée (85)

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

de Vie et Boulogne

Commune de Aizenay

Documents graphiques

PLAN DE ZONAGE

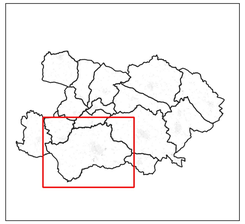

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Communautaire

LEGENDE

- Limite de zone
- Zonage A
- Zonage Ae, Ael, Aep, Af, Agv, Ah, Ahz, An, Az
- Zonage N
- Zonage Nc, Nca, Nd, Ned, Nel, Nep, Nepz, Nf, Nj, Nl, Nt, Ntz, Nv, Nz
- Arbre remarquable à protéger au titre de l'article L.151-23 du Code de l'Urbanisme
- Bâtiment pouvant faire l'objet d'un changement de destination au titre de l'article L.151-11 du Code de l'Urbanisme
- Patrimoine ponctuel protégé au titre de l'article L.151-19 du Code de l'Urbanisme
- Cône de vue à préserver au titre de l'article L.151-23 du Code de l'Urbanisme
- Cheminement doux à conserver au titre de l'article L.151-38 du Code de l'Urbanisme
- Haies protégées au titre de l'article L.151-23 du Code de l'Urbanisme
- Marge de recul (Loi Barnier)
- Linéaire commercial à protéger ou à créer au titre de l'article L.151-16 du Code de l'Urbanisme
- Espace Boisé Classé à conserver ou à créer au titre de l'article L.113-1 du Code de l'Urbanisme
- Boisement à protéger au titre de l'article L.151-23 du Code de l'Urbanisme
- Emplacement réservé au titre de l'article L.151-41 du Code de l'Urbanisme
- Orientation d'Aménagement et de Programmation au titre de l'article L.151-7 du Code de l'Urbanisme
- Périmètre d''implantation de commerces de proximité au titre de l'article 151-16 du Code de l'Urbanisme
- Périmètre d'implantation des activités de services et de restauration au titre de l'article L.151-16 du Code de l'urbanisme
- Patrimoine architectural au titre de l'article L.151-19 du Code de l'Urbanisme
- Zone humide protégée au titre de l'article 5 du SAGE Vie et Jaunay
- Zone humide à protéger

Liste des emplacements réservés :

Numéro	Bénéficiaire	Nature	Surface (m²)	Commune
6	Commune	Equipement public	198.1	Aizenay
8	Commune	Création d'une liaison douce	160.4	Aizenay
10	Commune	Equipement voirie	3976.2	Aizenay
2	Commune	Aménagement espace public	138.9	Aizenay
3	Commune	Equipement et espace public	1442.8	Aizenay
5	Commune	Construction d'équipements publics	4486.3	Aizenay
1	Commune	Débouché de la rue des Primevères sur la rue de la Roche	571	Aizenay
4	Commune	Liaison rue des Vierges / rue de l'Hôtel de Ville	809	Aizenay
13	Communauté de Communes	Accès voirie	1204	Aizenay
70	Commune	Aménagement urbain	413.3	Aizenay
11	Commune	Opération de renouvellement urbain	1207.8	Aizenay

Elements de description des différentes zones :

Nd	Zone naturelle accueillant des dispositifs d'énergies renouvelables
1AUha	Zone à urbaniser vocation habitat dans les pôles intermédiaires et structurants
UE	Zone urbaine à vocation d'activité
Nl	Zone naturelle liée à des activités légères de loisirs en campagne
UBa	Zone urbaine à dominante pavillonnaire des pôles intermédiaires et structurants
Nf	Zone regroupant les activités forestières et sylvicoles
N	Espace naturel
A	Espace agricole
UL	Zone urbaine à vocation d'équipements d'intérêt collectif et service public
UP	Zone urbaine d'intérêt patrimonial dans laquelle la constructibilité est limitée
UAb	Zone urbaine centrale d'intérêt patrimonial et paysager
Nv	Zone de nature en ville
2AUh	Zone à urbaniser à vocation habitat sur le long terme
UAa	Zone urbaine regroupant des opérations denses
UAa	Zone urbaine centrale des pôles intermédiaires et structurants
2AUe	Zone à urbaniser à vocation économique sur le long terme
Nz	Zone naturelle à proximité de monuments historiques
UB	Zone urbaine à dominante pavillonnaire
Ae	Zone agricole comprenant des activités isolées
Agv	Zone d'aire d'accueil des gens du voyage
UEc	Zone urbaine à vocation commerciale
Nc	Zone naturelle liée à une activité d'extraction
Nca	Zone naturelle liée au stockage d'une activité d'extraction
Aep	Zone agricole liée à la présence d'équipements
Nt	Zone naturelle liée à une activité touristique
An	Zone agricole inconstructible
Nj	Zone naturelle liée à la présence de Jardin partagé ou familiaux

0 250 500 m

SAINT-CHRISTOPHE-DU-LIGNERON

COEX

CHAPELLE-HERMIER (LA)

MARTINET

BEAULIEU-SOUS-LA-ROCHE

VENANSAULT

Vie et Boulogne communauté de communes

Département de La Vendée (85)

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

de Vie et Boulogne

Commune de Apremont

Documents graphiques

PLAN DE ZONAGE

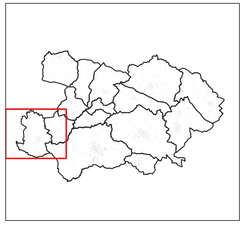

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Communautaire

LEGENDE

- Limite de zone
- Zonage A
- Zonage Ae, Ael, Aep, Af, Agv, Ah, Ahz, An, Az
- Zonage N
- Zonage Nc, Nca, Nd, Ned, Nel, Nep, Nepz, Nf, Nj, Nl, Nt, Ntz, Nv, Nz
- Bâtiment pouvant faire l'objet d'un changement de destination au titre de l'article L.151-11 du Code de l'Urbanisme
- Patrimoine ponctuel protégé au titre de l'article L.151-19 du Code de l'Urbanisme
- Cheminement doux à conserver au titre de l'article L.151-38 du Code de l'Urbanisme
- Haies protégées au titre de l'article L.151-23 du Code de l'Urbanisme
- Marge de recul (Loi Barnier)
- Linéaire commercial à protéger ou à créer au titre de l'article L.151-16 du Code de l'Urbanisme
- Espace Boisé Classé à conserver ou à créer au titre de l'article L.113-1 du Code de l'Urbanisme
- Boisement à protéger au titre de l'article L.151-23 du Code de l'Urbanisme
- Emplacement réservé au titre de l'article L.151-41 du Code de l'Urbanisme
- Orientation d'Aménagement et de Programmation au titre de l'article L.151-7 du Code de l'Urbanisme
- Périmètre d"implantation de commerces de proximité au titre de l'article 151-16 du Code de l'Urbanisme
- Périmètre d'implantation des activités de services et de restauration au titre de l'article L.151-16 du Code de l'urbanisme
- Patrimoine architectural au titre de l'article L.151-19 du Code de l'Urbanisme
- Zone humide protégée au titre de l'article 5 du SAGE Vie et Jaunay
- Zone humide à protéger

Liste des emplacements réservés :

Numéro	Bénéficiaire	Nature	Surface (m²)	Commune
14	Commune	Equipements scolaires, socio-éducatifs et loisirs	8094.9	Apremont

Elements de description des différentes zones :

UBz	Zone urbaine à dominante pavillonnaire dans le périmètre de la ZPPAUP
1AUh	Zone à urbaniser à vocation habitat
Ntz	Zone naturelle liée à une activité touristique dans le périmètre de la ZPPAUP
UB	Zone urbaine à dominante pavillonnaire
A	Espace agricole
Nt	Zone naturelle liée à une activité touristique
Az	Zone agricole à proximité de monuments historiques
2AUz	Zone à urbaniser à vocation habitat sur le long terme
N	Espace naturel
Nz	Zone naturelle à proximité de monuments historiques
UE	Zone urbaine à vocation d'activité
Ae	Zone agricole comprenant des activités isolées
Nep	Zone naturelle liée à la présence d'équipements
Ah	Villages densifiables
UL	Zone urbaine à vocation d'équipements d'intérêt collectif et service public
UAz	Zone urbaine centrale dans le périmètre de la ZPPAUP
Nl	Zone naturelle liée à des activités légères de loisirs en campagne
Nepz	Zone naturelle liée à la présence d'équipements dans le périmètre de la ZPPAUP
ULz	Zone urbaine à vocation d'équipements d'intérêt collectif et service public dans le périmètre de la ZPPAUP
Ahz	Villages densifiables dans le périmètre de la ZPPAUP
Aep	Zone agricole liée à la présence d'équipements

0 250 500 m

CHALLANS

COMMEQUIERS

SAINT-CHRISTOPHE-DU-LIGNERON

SAINT-MAIXENT-SUR-VIE

COEX

SAINT-REVEREND

Vie et Boulogne communauté de communes

Département de La Vendée (85)

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

de Vie et Boulogne

Commune de Beaufou

Documents graphiques

PLAN DE ZONAGE

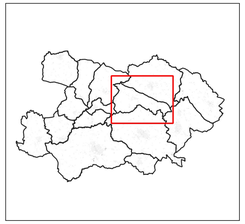

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Communautaire

LEGENDE

- Limite de zone
- Zonage A
- Zonage Ae, Ael, Aep, Af, Agv, Ah, Ahz, An, Az
- Zonage N
- Zonage Nc, Nca, Nd, Ned, Nel, Nep, Nepz, Nf, Nj, Nl, Nt, Ntz, Nv, Nz
- Bâtiment pouvant faire l'objet d'un changement de destination au titre de l'article L.151-11 du Code de l'Urbanisme
- Patrimoine ponctuel protégé au titre de l'article L.151-19 du Code de l'Urbanisme
- Cône de vue à préserver au titre de l'article L.151-23 du Code de l'Urbanisme
- Cheminement doux à conserver au titre de l'article L.151-38 du Code de l'Urbanisme
- Haies protégées au titre de l'article L.151-23 du Code de l'Urbanisme
- Linéaire commercial à protéger ou à créer au titre de l'article L.151-16 du Code de l'Urbanisme
- Espace Boisé Classé à conserver ou à créer au titre de l'article L.113-1 du Code de l'Urbanisme
- Boisement à protéger au titre de l'article L.151-23 du Code de l'Urbanisme
- Emplacement réservé au titre de l'article L.151-41 du Code de l'Urbanisme
- Orientation d'Aménagement et de Programmation au titre de l'article L.151-7 du Code de l'Urbanisme
- Périmètre d'implantation de commerces de proximité au titre de l'article 151-16 du Code de l'Urbanisme
- Périmètre d'implantation des activités de services et de restauration au titre de l'article L.151-16 du Code de l'urbanisme
- Patrimoine architectural au titre de l'article L.151-19 du Code de l'Urbanisme
- Zone humide protégée au titre de l'article 5 du SAGE Vie et Jaunay
- Zone humide à protéger

Liste des emplacements réservés :

Numéro	Nature	Bénéficiaire	Commune	Surface (m²)
15	Cheminement vélo / piéton - Franchissement du Vallon de la Grève pour liaison e	Conseil Departemental	Beaufou	475,56082
16	Aménagement d'un espace vert collectif	Commune	Beaufou	1326,7958
17	Cheminement vélo / piéton - Franchissement du Vallon de la Grève pour liaison e	Commune	Beaufou	524,3864

Elements de description des différentes zones :

- 1AUh Zone à urbaniser à vocation habitat
- 2AUh Zone à urbaniser à vocation habitat sur le long terme
- A Espace agricole
- Ae Zone agricole comprenant des activités isolées
- Ael Secteur naturel pouvant accueillir des éoliennes non domestiques
- Ah Villages densifiables
- An Zone agricole inconstructible
- N Espace naturel
- Nd Zone naturelle accueillant des dispositifs d'énergies renouvelables
- Nel Secteur naturel pouvant accueillir des éoliennes non domestiques
- Nep Zone naturelle liée à la présence d'équipements
- Nf Zone regroupant les activités forestières et sylvicoles
- Nl Zone naturelle liée à des activités légères de loisirs en campagne
- Nt Zone naturelle liée à une activité touristique
- Nv Zone de nature en ville
- UA Zone urbaine centrale
- UB Zone urbaine à dominante pavillonnaire
- UE Zone urbaine à vocation d'activité
- UL Zone urbaine à vocation d'équipements d'intérêt collectif et service public

0 250 500 m

Vie et Boulogne communauté de communes

Département de La Vendée (85)

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

de Vie et Boulogne

Commune de Bellevigny

Documents graphiques

PLAN DE ZONAGE

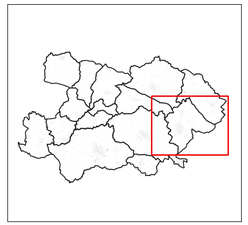

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Communautaire

LEGENDE

- Limite de zone
- Zonage A
- Zonage Ae, Ael, Aep, Af, Agv, Ah, Ahz, An, Az
- Zonage N
- Zonage Nc, Nca, Nd, Ned, Nel, Nep, Nepz, Nf, Nj, Nl, Nt, Ntz, Nv, Nz
- Bâtiment pouvant faire l'objet d'un changement de destination au titre de l'article L.151-11 du Code de l'Urbanisme
- Patrimoine ponctuel protégé au titre de l'article L.151-19 du Code de l'Urbanisme
- Cheminement doux à conserver au titre de l'article L.151-38 du Code de l'Urbanisme
- Haies protégées au titre de l'article L.151-23 du Code de l'Urbanisme
- Marge de recul (Loi Barnier)
- Linéaire commercial à protéger ou à créer au titre de l'article L.151-16 du Code de l'Urbanisme
- Espace Boisé Classé à conserver ou à créer au titre de l'article L.113-1 du Code de l'Urbanisme
- Boisement à protéger au titre de l'article L.151-23 du Code de l'Urbanisme
- Emplacement réservé au titre de l'article L.151-41 du Code de l'Urbanisme
- Orientation d'Aménagement et de Programmation au titre de l'article L.151-7 du Code de l'Urbanisme
- Périmètre d''implantation de commerces de proximité au titre de l'article 151-16 du Code de l'Urbanisme
- Périmètre d'implantation des activités de services et de restauration au titre de l'article L.151-16 du Code de l'urbanisme
- Patrimoine architectural au titre de l'article L.151-19 du Code de l'Urbanisme
- Zone Non Aedificandi
- Zone humide protégée au titre de l'article 5 du SAGE Vie et Jaunay
- Zone humide à protéger

Liste des emplacements réservés :

Numéro	Bénéficiaire	Nature	Surface (m²)	Commune
18	Commune	Aménagement d'un espace public (espace vert, stationnement...)	1238.2	Bellevigny
20	Commune	Stationnement et équipements publics - Place de la Vieille église	884.4	Bellevigny
19	Commune	Liaison douce	632.4	Bellevigny

Elements de description des différentes zones :

UL	Zone urbaine à vocation d'équipements d'intérêt collectif et service public
UB	Zone urbaine à dominante pavillonnaire
1AUha	Zone à urbaniser vocation habitat dans les pôles intermédiaires et structurants
N	Espace naturel
Nv	Zone de nature en ville
UE	Zone urbaine à vocation d'activité
UBa	Zone urbaine à dominante pavillonnaire des pôles intermédiaires et structurants
Ah	Villages densifiables
A	Espace agricole
UAa	Zone urbaine centrale des pôles intermédiaires et structurants
Ae	Zone agricole comprenant des activités isolées
UAd	Zone urbaine regroupant des opérations denses
Aep	Zone agricole liée à la présence d'équipements
UP	Zone urbaine d'intérêt patrimonial dans laquelle la constructibilité est limitée
2AUh	Zone à urbaniser à vocation habitat sur le long terme
2AUe	Zone à urbaniser à vocation économique sur le long terme
Nf	Zone regroupant les activités forestières et sylvicoles
UAb	Zone urbaine centrale d'intérêt patrimonial et paysager
Nl	Zone naturelle liée à des activités légères de loisirs en campagne
An	Zone agricole inconstructible
UEc	Zone urbaine à vocation commerciale

0 250 500 m

CHAUCHE

DOMPIERRE-SUR-YON

Vie et Boulogne communauté de communes

Département de La Vendée (85)

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

de Vie et Boulogne

Commune de Falleron

Documents graphiques

PLAN DE ZONAGE

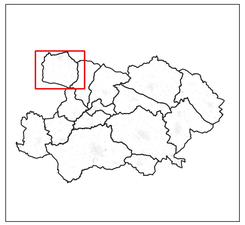

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Communautaire

LEGENDE

- Limite de zone
- Zonage A
- Zonage Ae, Ael, Aep, Af, Agv, Ah, Ahz, An, Az
- Zonage N
- Zonage Nc, Nca, Nd, Ned, Nel, Nep, Nepz, Nf, Nj, Nl, Nt, Ntz, Nv, Nz
- Bâtiment pouvant faire l'objet d'un changement de destination au titre de l'article L.151-11 du Code de l'Urbanisme
- Patrimoine ponctuel protégé au titre de l'article L.151-19 du Code de l'Urbanisme
- Cheminement doux à conserver au titre de l'article L.151-38 du Code de l'Urbanisme
- Haies protégées au titre de l'article L.151-23 du Code de l'Urbanisme
- Patrimoine linéaire à préserver au titre de l'article L.151-19 du Code de l'Urbanisme
- Linéaire commercial à protéger ou à créer au titre de l'article L.151-16 du Code de l'Urbanisme
- Espace Boisé Classé à conserver ou à créer au titre de l'article L.113-1 du Code de l'Urbanisme
- Boisement à protéger au titre de l'article L.151-23 du Code de l'Urbanisme
- Emplacement réservé au titre de l'article L.151-41 du Code de l'Urbanisme
- Orientation d'Aménagement et de Programmation au titre de l'article L.151-7 du Code de l'Urbanisme
- Périmètre d'implantation de commerces de proximité au titre de l'article 151-16 du Code de l'Urbanisme
- Périmètre d'implantation des activités de services et de restauration au titre de l'article L.151-16 du Code de l'urbanisme
- Patrimoine architectural au titre de l'article L.151-19 du Code de l'Urbanisme
- Zone Non Aedificandi
- Zone humide protégée au titre de l'article 5 du SAGE Vie et Jaunay
- Zone humide à protéger

Liste des emplacements réservés :

Numéro	Nature	Bénéficiaire	Commune	Surface (m²)
23	Elargissement de la voie qui joint la RD 754 à la zone des Grandes Barres	Commune	Falleron	1370,3792
24	Accès OAP La Caffinière	Commune	Falleron	293,17402
25	Création d'une voie et d'un parking pour le cimetière	Commune	Falleron	952,82764

Elements de description des différentes zones :

1AUe Zone à urbaniser à vocation économique
1AUh Zone à urbaniser à vocation habitat
2AUh Zone à urbaniser à vocation habitat sur le long terme
A Espace agricole
Ae Zone agricole comprenant des activités isolées
Ael Secteur agricole pouvant accueillir des éolennes non domestiques
N Espace naturel
Nel Secteur naturel pouvant accueillir des éolennes non domestiques
Nep Zone naturelle liée à la présence d'équipements
Nt Zone naturelle liée à une activité touristique
Nv Zone de nature en ville
UA Zone urbaine centrale
UB Zone urbaine à dominante pavillonnaire
UE Zone urbaine à vocation d'activité
UL Zone urbaine à vocation d'équipements d'intérêt collectif et service public

0 250 500 m

FROIDFOND

TOUVOIS

SAINT-CHRISTOPHE-DU-LIGNERON

Vie et Boulogne communauté de communes

Département de La Vendée (85)

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

de Vie et Boulogne

Commune de Grand'Landes

Documents graphiques

PLAN DE ZONAGE

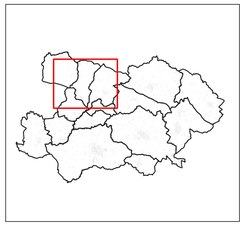

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Communautaire

LEGENDE

- Limite de zone
- Zonage A
- Zonage Ae, Ael, Aep, Af, Agv, Ah, Ahz, An, Az
- Zonage N
- Zonage Nc, Nca, Nd, Ned, Nel, Nep, Nepz, Nf, Nj, Nl, Nt, Ntz, Nv, Nz
- Arbre remarquable à protéger au titre de l'article L.151-23 du Code de l'Urbanisme
- Bâtiment pouvant faire l'objet d'un changement de destination au titre de l'article L.151-11 du Code de l'Urbanisme
- Patrimoine ponctuel protégé au titre de l'article L.151-19 du Code de l'Urbanisme
- Cheminement doux à conserver au titre de l'article L.151-38 du Code de l'Urbanisme
- Haies protégées au titre de l'article L.151-23 du Code de l'Urbanisme
- Patrimoine linéaire à préserver au titre de l'article L.151-19 du Code de l'Urbanisme
- Espace Boisé Classé à conserver ou à créer au titre de l'article L.113-1 du Code de l'Urbanisme
- Boisement à protéger au titre de l'article L.151-23 du Code de l'Urbanisme
- Emplacement réservé au titre de l'article L.151-41 du Code de l'Urbanisme
- Orientation d'Aménagement et de Programmation au titre de l'article L.151-7 du Code de l'Urbanisme
- Périmètre d'implantation de commerces de proximité au titre de l'article 151-16 du Code de l'Urbanisme
- Périmètre d'implantation des activités de services et de restauration au titre de l'article L.151-16 du Code de l'urbanisme
- Patrimoine architectural au titre de l'article L.151-19 du Code de l'Urbanisme
- Zone humide protégée au titre de l'article 5 du SAGE Vie et Jaunay
- Zone humide à protéger

Liste des emplacements réservés :

Numéro	Nature	Bénéficiaire	Commune	Surface (m²)
31	Extension de cimetière	Commune	Grand'Landes	1760,0709
32	Accès au secteur du Calvaire	Commune	Grand'Landes	644,3717
33	Accès au secteur de l'Enclose	Commune	Grand'Landes	250,81293
34	Accès au secteur de l'Enclose	Commune	Grand'Landes	240,9536
35	Accès au secteur de l'Enclose	Commune	Grand'Landes	298,52682

Elements de description des différentes zones :

1AUe Zone à urbaniser à vocation économique
1AUh Zone à urbaniser à vocation habitat
A Espace agricole
Ael Secteur agricole pouvant accueillir des éoliennes non domestiques
N Espace naturel
Ned Zone naturelle liée au développement durable
Nel Secteur naturel pouvant accueillir des éoliennes non domestiques
Nep Zone naturelle liée à la presence d'equipements
Nepz Zone naturelle liée au développement durable
Nf Zone regroupant les activités forestières et sylvicoles
Nj Zone naturelle liée à la présence de jardin partagé ou familiaux
Nt Zone naturelle liée à une activité touristique
Nv Zone de nature en ville
UA Zone urbaine centrale
UB Zone urbaine à dominante pavillonnaire
UE Zone urbaine à vocation d'activité
UL Zone urbaine à vocation d'equipements d'intérêt collectif et service public

0 250 500 m

TOUVOIS

LEGE

SAINT-CHRISTOPHE-DU-LIGNERON

Vie et Boulogne communauté de communes

Département de La Vendée (85)

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

de Vie et Boulogne

Commune de La Chapelle-Palluau

Documents graphiques

PLAN DE ZONAGE

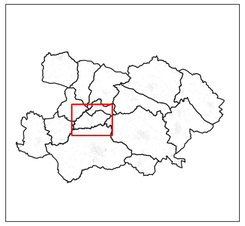

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Communautaire

LEGENDE

- Limite de zone
- Zonage A
- Zonage Ae, Ael, Aep, Af, Agv, Ah, Ahz, An, Az
- Zonage N
- Zonage Nc, Nca, Nd, Ned, Nel, Nep, Nepz, Nf, Nj, Nl, Nt, Ntz, Nv, Nz
- Arbre remarquable à protéger au titre de l'article L.151-23 du Code de l'Urbanisme
- Bâtiment pouvant faire l'objet d'un changement de destination au titre de l'article L.151-11 du Code de l'Urbanisme
- Patrimoine ponctuel protégé au titre de l'article L.151-19 du Code de l'Urbanisme
- Cheminement doux à conserver au titre de l'article L.151-38 du Code de l'Urbanisme
- Haies protégées au titre de l'article L.151-23 du Code de l'Urbanisme
- Marge de recul (Loi Barnier)
- Linéaire commercial à protéger ou à créer au titre de l'article L.151-16 du Code de l'Urbanisme
- Espace Boisé Classé à conserver ou à créer au titre de l'article L.113-1 du Code de l'Urbanisme
- Boisement à protéger au titre de l'article L.151-23 du Code de l'Urbanisme
- Emplacement réservé au titre de l'article L.151-41 du Code de l'Urbanisme
- Orientation d'Aménagement et de Programmation au titre de l'article L.151-7 du Code de l'Urbanisme
- Périmètre d'implantation de commerces de proximité au titre de l'article 151-16 du Code de l'Urbanisme
- Périmètre d'implantation des activités de services et de restauration au titre de l'article L.151-16 du Code de l'urbanisme
- Patrimoine architectural au titre de l'article L.151-19 du Code de l'Urbanisme
- Zone humide protégée au titre de l'article 5 du SAGE Vie et Jaunay
- Zone humide à protéger

Liste des emplacements réservés :

Numéro	Nature	Bénéficiaire	Commune	Surface (m²)

Elements de description des différentes zones :

1AUh	Zone à urbaniser à vocation habitat
A	Espace agricole
Ah	Villages densifiables
N	Espace naturel
Nep	Zone naturelle liée à la présence d'équipements
UA	Zone urbaine centrale
UB	Zone urbaine à dominante pavillonnaire
UE	Zone urbaine à vocation d'activité
UL	Zone urbaine à vocation d'équipements d'intérêt collectif et service public
UP	Zone urbaine d'intérêt patrimonial dans laquelle la constructibilité est limitée

0 250 500 m

Vie et Boulogne communauté de communes

Département de La Vendée (85)

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

de Vie et Boulogne

Commune de La Genétouze

Documents graphiques

PLAN DE ZONAGE

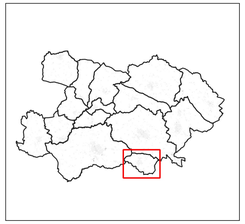

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Communautaire

LEGENDE

- Limite de zone
- Zonage A
- Zonage Ae, Ael, Aep, Af, Agv, Ah, Ahz, An, Az
- Zonage N
- Zonage Nc, Nca, Nd, Ned, Nel, Nep, Nepz, Nf, Nj, Nl, Nt, Ntz, Nv, Nz
- Bâtiment pouvant faire l'objet d'un changement de destination au titre de l'article L.151-11 du Code de l'Urbanisme
- Patrimoine ponctuel protégé au titre de l'article L.151-19 du Code de l'Urbanisme
- Cheminement doux à conserver au titre de l'article L.151-38 du Code de l'Urbanisme
- Haies protégées au titre de l'article L.151-23 du Code de l'Urbanisme
- Patrimoine linéaire à préserver au titre de l'article L.151-19 du Code de l'Urbanisme
- Espace Boisé Classé à conserver ou à créer au titre de l'article L.113-1 du Code de l'Urbanisme
- Boisement à protéger au titre de l'article L.151-23 du Code de l'Urbanisme
- Emplacement réservé au titre de l'article L.151-41 du Code de l'Urbanisme
- Orientation d'Aménagement et de Programmation au titre de l'article L.151-7 du Code de l'Urbanisme
- Périmètre d'implantation de commerces de proximité au titre de l'article 151-16 du Code de l'Urbanisme
- Périmètre d'implantation des activités de services et de restauration au titre de l'article L.151-16 du Code de l'urbanisme
- Patrimoine architectural au titre de l'article L.151-19 du Code de l'Urbanisme
- Zone Non Aedificandi
- Zone humide protégée au titre de l'article 5 du SAGE Vie et Jaunay
- Zone humide à protéger

Liste des emplacements réservés :

Numéro	Nature	Bénéficiaire	Commune	Surface (m²)
27	Aménagement du carrefour	Commune	La Genétouze	2334.0623
28	Station d'épuration	Commune	La Genétouze	8023.89
29	Aménagement ceinture verte	Commune	La Genétouze	9312.981
30	Aménagement ceinture verte	Commune	La Genétouze	18992.826

Elements de description des différentes zones :

1AUe Zone à urbaniser à vocation économique
1AUh Zone à urbaniser à vocation habitat
2AUh Zone à urbaniser à vocation habitat sur le long terme
A Espace agricole
An Zone agricole inconstructible
N Espace naturel
Nep Zone naturelle liée à la présence d'équipements
Nj Zone naturelle liée à la présence de jardin partagé ou familiaux
Nt Zone naturelle liée à une activité touristique
Nv Zone de nature en ville
UA Zone urbaine centrale
UB Zone urbaine à dominante pavillonnaire
UL Zone urbaine à vocation d'équipements d'intérêt collectif et service public

0 250 500 m

VENANSAULT

MOUILLERON-LE-CAPTIF

Vie et Boulogne communauté de communes

Département de La Vendée (85)

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

de Vie et Boulogne

Commune de Le Poiré-sur-Vie

Documents graphiques

PLAN DE ZONAGE

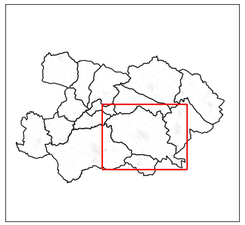

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Communautaire

LEGENDE

- Limite de zone
- Zonage A
- Zonage Ae, Ael, Aep, Af, Agv, Ah, Ahz, An, Az
- Zonage N
- Zonage Nc, Nca, Nd, Ned, Nel, Nep, Nepz, Nf, Nj, Nl, Nt, Ntz, Nv, Nz
- Bâtiment pouvant faire l'objet d'un changement de destination au titre de l'article L.151-11 du Code de l'Urbanisme
- Patrimoine ponctuel protégé au titre de l'article L.151-19 du Code de l'Urbanisme
- Cheminement doux à conserver au titre de l'article L.151-38 du Code de l'Urbanisme
- Haies protégées au titre de l'article L.151-23 du Code de l'Urbanisme
- Marge de recul (Loi Barnier)
- Patrimoine linéaire à préserver au titre de l'article L.151-19 du Code de l'Urbanisme
- Linéaire commercial à protéger ou à créer au titre de l'article L.151-16 du Code de l'Urbanisme
- Espace Boisé Classé à conserver ou à créer au titre de l'article L.113-1 du Code de l'Urbanisme
- Boisement à protéger au titre de l'article L.151-23 du Code de l'Urbanisme
- Emplacement réservé au titre de l'article L.151-41 du Code de l'Urbanisme
- Orientation d'Aménagement et de Programmation au titre de l'article L.151-7 du Code de l'Urbanisme
- Périmètre d''implantation de commerces de proximité au titre de l'article 151-16 du Code de l'Urbanisme
- Périmètre d'implantation des activités de services et de restauration au titre de l'article L.151-16 du Code de l'urbanisme
- Patrimoine architectural au titre de l'article L.151-19 du Code de l'Urbanisme
- Zone Non Aedificandi
- Zone humide protégée au titre de l'article 5 du SAGE Vie et Jaunay
- Zone humide à protéger

Liste des emplacements réservés :

Numéro	Bénéficiaire	Nature	Surface (m²)	Commune
60	Commune	Liaison piétonne au Beignon Basset à créer	2960.4	Le Poiré sur Vie
65	Conseil Départemental	Aménagement du Carrefour RD4 - Rue des Châteaux - Rue des Poiriers	218.4	Le Poiré sur Vie
62	Commune	Liaison à créer	91.3	Le Poiré sur Vie
69	Conseil Départemental	Aménagement du carrefour de la zone d'activité de la Gendronnière	5214.9	Le Poiré sur Vie
68	Commune	Aménagement du carrefour RD 2	640.4	Le Poiré sur Vie
66	Commune	Liaison piétonne	557.4	Le Poiré sur Vie
9	Commune	Liaison piétonne	637.4	Le Poiré sur Vie
63	Conseil Départemental	Aménagement du carrefour RD6 (Secteur du Plessis)	627.3	Le Poiré sur Vie
59	Conseil Départemental	Aménagement d'un carrefour sur RD 4 rte des Lucs	289.1	Le Poiré sur Vie
58	Conseil Départemental	Aménagement d'un carrefour sur RD 4 rte des Lucs	335	Le Poiré sur Vie
57	Commune	Création d'un espace public (stationnement)	513.9	Le Poiré sur Vie

Elements de description des différentes zones :

- 2AUc2 Zone à urbaniser reprenant le périmètre de la ZAC sur le long terme
- N Espace naturel
- 2AUb Zone à urbaniser à vocation habitat sur le long terme
- Nt Zone naturelle liée à une activité touristique
- 1AUc Zone à urbaniser reprenant le périmètre de la ZAC sur le court terme
- UAb Zone urbaine centrale d'intérêt patrimonial et paysager
- Aep Zone agricole liée à la présence d'équipements
- UL Zone urbaine à vocation d'équipements d'intérêt collectif et service public
- UBa Zone urbaine à dominante pavillonnaire des pôles intermédiaires et structurants
- Nf Zone regroupant les activités forestières et sylvicoles
- Nv Zone de nature en ville
- Nel Secteur naturel pouvant accueillir des éolliennes non domestiques
- A Espace agricole
- UE Zone urbaine à vocation d'activité
- Agv Zone d'aire d'accueil des gens du voyage
- UAa Zone urbaine centrale des pôles intermédiaires et structurants
- 1AUha Zone à urbaniser vocation habitat dans les pôles intermédiaires et structurants
- 1AUe Zone à urbaniser à vocation économique
- 2AUe Zone à urbaniser à vocation économique sur le long terme
- Ae Zone agricole comprenant des activités isolées
- UEc Zone urbaine à vocation commerciale
- 2AUc Zone à urbaniser reprenant le périmètre de la ZAC sur le long terme
- UAd Zone urbaine regroupant des opérations denses
- Ael Secteur agricole pouvant accueillir des éolliennes non domestiques
- Nd Zone naturelle accueillant des dispositifs d'énergies renouvelables
- Nl Zone naturelle liée à des activités légères de loisirs en campagne

0 250 500 m

BEAULIEU-SOUS-LA-ROCHE

VENANSAULT

MOUILLERON-LE-CAPTIF

DOMPIERRE-SUR-YON

Vie et Boulogne communauté de communes

Département de La Vendée (85)

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

de Vie et Boulogne

Commune de Les Lucs-sur-Boulogne

Documents graphiques

PLAN DE ZONAGE

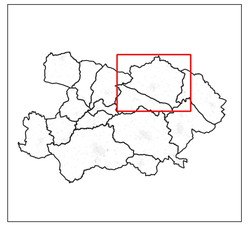

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Communautaire

LEGENDE

- Limite de zone
- Zonage A
- Zonage Ae, Ael, Aep, Af, Agv, Ah, Ahz, An, Az
- Zonage N
- Zonage Nc, Nca, Nd, Ned, Nel, Nep, Nepz, Nf, Nj, Nl, Nt, Ntz, Nv, Nz
- Bâtiment pouvant faire l'objet d'un changement de destination au titre de l'article L.151-11 du Code de l'Urbanisme
- Patrimoine ponctuel protégé au titre de l'article L.151-19 du Code de l'Urbanisme
- Cône de vue à préserver au titre de l'article L.151-23 du Code de l'Urbanisme
- Cheminement doux à conserver au titre de l'article L.151-38 du Code de l'Urbanisme
- Haies protégées au titre de l'article L.151-23 du Code de l'Urbanisme
- Marge de recul (Loi Barnier)
- Linéaire commercial à protéger ou à créer au titre de l'article L.151-16 du Code de l'Urbanisme
- Espace Boisé Classé à conserver ou à créer au titre de l'article L.113-1 du Code de l'Urbanisme
- Boisement à protéger au titre de l'article L.151-23 du Code de l'Urbanisme
- Emplacement réservé au titre de l'article L.151-41 du Code de l'Urbanisme
- Orientation d'Aménagement et de Programmation au titre de l'article L.151-7 du Code de l'Urbanisme
- Périmètre d''implantation de commerces de proximité au titre de l'article 151-16 du Code de l'Urbanisme
- Périmètre d'implantation des activités de services et de restauration au titre de l'article L.151-16 du Code de l'urbanisme
- Patrimoine architectural au titre de l'article L.151-19 du Code de l'Urbanisme
- Zone humide protégée au titre de l'article 5 du SAGE Vie et Jaunay
- Zone humide à protéger

Liste des emplacements réservés :

Numéro	Bénéficiaire	Nature	Surface (m²)	Commune
36	Commune	Agrandissement du cimetière	654.7	Les Lucs sur Boulogne
42	Commune	Faciliter la circulation des piétons pour rejoindre les coeurs de vie (mobilité	111.6	Les Lucs sur Boulogne
41	Commune	Débouché sur la rue Barbedette de la future liaison RD 937 - RD 39	1351.8	Les Lucs sur Boulogne
43	Commune	Aménagement dun carrefour sur la RD 937 (village d'Alexandrie)	1398.5	Les Lucs sur Boulogne
38	Commune	Continuité de la liaison vélos, piétons (ceinture verte)	799.8	Les Lucs sur Boulogne
73	Commune	Sentier pédestre	1299.9	Les Lucs sur Boulogne
45	Commune	Equipement public	2025	Les Lucs sur Boulogne
40	Commune	Liaison piétonne centre bourg - domaine du Prieuré	106.2	Les Lucs sur Boulogne
44	Commune	Mixité sociale (logements adaptés foyer soleil)	1014.8	Les Lucs sur Boulogne
39	Commune	Plantation d'un espace tampon entre l'entreprise Ovonor et le lotissement du P	6338.5	Les Lucs sur Boulogne
37	Commune	Réalisation d'un tourne à gauche, carrefour de la Javatière	412.3	Les Lucs sur Boulogne

Elements de description des différentes zones :

UB	Zone urbaine à dominante pavillonnaire
2AUh	Zone à urbaniser à vocation habitat sur le long terme
UAa	Zone urbaine centrale des pôles intermédiaires et structurants
UBa	Zone urbaine à dominante pavillonnaire des pôles intermédiaires et structurants
A	Espace agricole
Ah	Villages densifiables
Nv	Zone de nature en ville
UAb	Zone urbaine centrale d'intérêt patrimonial et paysager
N	Espace naturel
UL	Zone urbaine à vocation d'équipements d'intérêt collectif et service public
1AUha	Zone à urbaniser vocation habitat dans les pôles intermédiaires et structurants
UE	Zone urbaine à vocation d'activité
Aep	Zone agricole liée à la présence d'équipements
2AUe	Zone à urbaniser à vocation économique sur le long terme
Ae	Zone agricole comprenant des activités isolées
UEc	Zone urbaine à vocation commerciale
Nc	Zone naturelle liée à une activité d'extraction
Nf	Zone regroupant les activités forestières et sylvicoles
UA	Zone urbaine centrale
Nt	Zone naturelle liée à une activité touristique

0 250 500 m

ROCHESERVIERE

LEGE

MONTREVERD

Vie et Boulogne communauté de communes

Département de La Vendée (85)

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

de Vie et Boulogne

Commune de Maché

Documents graphiques

PLAN DE ZONAGE



Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Communautaire

LEGENDE

- Limite de zone
- Zonage A
- Zonage Ae, Ael, Aep, Af, Agv, Ah, Ahz, An, Az
- Zonage N
- Zonage Nc, Nca, Nd, Ned, Nel, Nep, Nepz, Nf, Nj, Nl, Nt, Ntz, Nv, Nz
- Arbre remarquable à protéger au titre de l'article L.151-23 du Code de l'Urbanisme
- Bâtiment pouvant faire l'objet d'un changement de destination au titre de l'article L.151-11 du Code de l'Urbanisme
- Patrimoine ponctuel protégé au titre de l'article L.151-19 du Code de l'Urbanisme
- Cheminement doux à conserver au titre de l'article L.151-38 du Code de l'Urbanisme
- Haies protégées au titre de l'article L.151-23 du Code de l'Urbanisme
- Marge de recul (Loi Barnier)
- Linéaire commercial à protéger ou à créer au titre de l'article L.151-16 du Code de l'Urbanisme
- Espace Boisé Classé à conserver ou à créer au titre de l'article L.113-1 du Code de l'Urbanisme
- Boisement à protéger au titre de l'article L.151-23 du Code de l'Urbanisme
- Emplacement réservé au titre de l'article L.151-41 du Code de l'Urbanisme
- Orientation d'Aménagement et de Programmation au titre de l'article L.151-7 du Code de l'Urbanisme
- Périmètre d'implantation de commerces de proximité au titre de l'article 151-16 du Code de l'Urbanisme
- Périmètre d'implantation des activités de services et de restauration au titre de l'article L.151-16 du Code de l'urbanisme
- Patrimoine architectural au titre de l'article L.151-19 du Code de l'Urbanisme
- Zone humide protégée au titre de l'article 5 du SAGE Vie et Jaunay
- Zone humide à protéger

Liste des emplacements réservés :

Numéro	Bénéficiaire	Nature	Surface (m²)	Commune
46	Commune	Extension de la station d'épuration des eaux usées et implantation de bâtiments	5952,4	Maché

Elements de description des différentes zones :

Nl	Zone naturelle liée à des activités légères de loisirs en campagne
UE	Zone urbaine à vocation d'activité
UB	Zone urbaine à dominante pavillonnaire
1AUh	Zone à urbaniser à vocation habitat
2AUh	Zone à urbaniser à vocation habitat sur le long-terme
N	Espace naturel
1AUe	Zone à urbaniser à vocation économique
Nv	Zone de nature en ville
UL	Zone urbaine à vocation d'équipements d'intérêt collectif et service public
Nt	Zone naturelle liée à une activité touristique
Ael	Secteur agricole pouvant accueillir des éoliennes non domestiques
A	Espace agricole
UA	Zone urbaine centrale

0 250 500 m

SAINT-CHRISTOPHE-DU-LIGNERON

Vie et Boulogne communauté de communes

Département de La Vendée (85)

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

de Vie et Boulogne

Commune de Palluau

Documents graphiques

PLAN DE ZONAGE

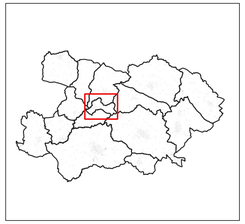

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Communautaire

LEGENDE

- Limite de zone
- Zonage A
- Zonage Ae, Ael, Aep, Af, Agv, Ah, Ahz, An, Az
- Zonage N
- Zonage Nc, Nca, Nd, Ned, Nel, Nep, Nepz, Nf, Nj, Nl, Nt, Ntz, Nv, Nz
- Arbre remarquable à protéger au titre de l'article L.151-23 du Code de l'Urbanisme
- Bâtiment pouvant faire l'objet d'un changement de destination au titre de l'article L.151-11 du Code de l'Urbanisme
- Patrimoine ponctuel protégé au titre de l'article L.151-19 du Code de l'Urbanisme
- Cheminement doux à conserver au titre de l'article L.151-38 du Code de l'Urbanisme
- Haies protégées au titre de l'article L.151-23 du Code de l'Urbanisme
- Linéaire commercial à protéger ou à créer au titre de l'article L.151-16 du Code de l'Urbanisme
- Espace Boisé Classé à conserver ou à créer au titre de l'article L.113-1 du Code de l'Urbanisme
- Boisement à protéger au titre de l'article L.151-23 du Code de l'Urbanisme
- Emplacement réservé au titre de l'article L.151-41 du Code de l'Urbanisme
- Orientation d'Aménagement et de Programmation au titre de l'article L.151-7 du Code de l'Urbanisme
- Périmètre d'implantation de commerces de proximité au titre de l'article 151-16 du Code de l'Urbanisme
- Périmètre d'implantation des activités de services et de restauration au titre de l'article L.151-16 du Code de l'urbanisme
- Patrimoine architectural au titre de l'article L.151-19 du Code de l'Urbanisme
- Zone humide protégée au titre de l'article 5 du SAGE Vie et Jaunay
- Zone humide à protéger

Liste des emplacements réservés :

Numéro	Nature	Bénéficiaire	Commune	Surface (m²)
49	Accès OAP Croix Sorin-de Tassigny	Commune	Palluau	793.0449
50	Chemin des Fontaines	Commune	Palluau	1370.9762
51	Création d'un accès	Commune	Palluau	955.08746
52	Aire de stationnement	Commune	Palluau	428.24953
54	Chemin piéton Rigolly-Pré Chabot	Commune	Palluau	1010.16515
56	Réalisation d'une liaison douce	Commune	Palluau	306.57452

Elements de description des différentes zones :

1AUh	Zone à urbaniser à vocation habitat
2AUh	Zone à urbaniser à vocation habitat sur le long terme
A	Espace agricole
Ae	Zone agricole comprenant des activités isolées
Af	Terrains familiaux des gens du voyage
N	Espace naturel
Nep	Zone naturelle liée à la présence d'équipements
Nl	Zone naturelle liée à des activités légères de loisirs en campagne
Nv	Zone de nature en ville
UA	Zone urbaine centrale
UB	Zone urbaine à dominante pavillonnaire
UE	Zone urbaine à vocation d'activité
UL	Zone urbaine à vocation d'équipements d'intérêt collectif et service public
UP	Zone urbaine d'intérêt patrimonial dans laquelle la constructibilité est limitée

0 250 500 m

Vie et Boulogne communauté de communes

Département de La Vendée (85)

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

de Vie et Boulogne

Commune de Saint-Denis-La-Chevasse

Documents graphiques

PLAN DE ZONAGE

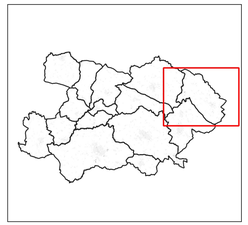

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Communautaire

LEGENDE

- Limite de zone
- Zonage A
- Zonage Ae, Ael, Aep, Af, Agv, Ah, Ahz, An, Az
- Zonage N
- Zonage Nc, Nca, Nd, Ned, Nel, Nep, Nepz, Nf, Nj, Nl, Nt, Ntz, Nv, Nz
- Bâtiment pouvant faire l'objet d'un changement de destination au titre de l'article L.151-11 du Code de l'Urbanisme
- Patrimoine ponctuel protégé au titre de l'article L.151-19 du Code de l'Urbanisme
- Cheminement doux à conserver au titre de l'article L.151-38 du Code de l'Urbanisme
- Haies protégées au titre de l'article L.151-23 du Code de l'Urbanisme
- Marge de recul (Loi Barnier)
- Linéaire commercial à protéger ou à créer au titre de l'article L.151-16 du Code de l'Urbanisme
- Espace Boisé Classé à conserver ou à créer au titre de l'article L.113-1 du Code de l'Urbanisme
- Boisement à protéger au titre de l'article L.151-23 du Code de l'Urbanisme
- Emplacement réservé au titre de l'article L.151-41 du Code de l'Urbanisme
- Orientation d'Aménagement et de Programmation au titre de l'article L.151-7 du Code de l'Urbanisme
- Périmètre d'implantation de commerces de proximité au titre de l'article 151-16 du Code de l'Urbanisme
- Périmètre d'implantation des activités de services et de restauration au titre de l'article L.151-16 du Code de l'urbanisme
- Patrimoine architectural au titre de l'article L.151-19 du Code de l'Urbanisme
- Zone humide protégée au titre de l'article 5 du SAGE Vie et Jaunay
- Zone humide à protéger

Liste des emplacements réservés :

Numéro	Bénéficiaire	Nature	Surface (m²)	Commune
7	Commune	Voie d'accès au secteur sports	361,5	St Denis la Chevasse
61	Commune	Elargissement de voirie (La Marzelle)	236,6	St Denis la Chevasse
21	Commune	Aménagement des bords de la Boulogne	11909	St Denis la Chevasse

Elements de description des différentes zones :

UE	Zone urbaine à vocation d'activité
Ae	Zone agricole comprenant des activités isolées
Nv	Zone de nature en ville
N	Espace naturel
UB	Zone urbaine à dominante pavillonnaire
Nf	Zone regroupant les activités forestières et sylvicoles
1AUh	Zone à urbaniser à vocation habitat
UP	Zone urbaine d'intérêt patrimonial dans laquelle la constructibilité est limitée
A	Espace agricole
Aep	Zone agricole liée à la présence d'équipements
2AUh	Zone à urbaniser à vocation habitat sur le long terme
UL	Zone urbaine à vocation d'équipements d'intérêt collectif et service public
UA	Zone urbaine centrale
Nt	Zone naturelle liée à une activité touristique
2AUe	Zone à urbaniser à vocation économique sur le long terme

0 250 500 m

MONTREVERD

BROUZILS (LES)

COPECHAGNIERE (LA)

CHAUCHE

DOMPIERRE-SUR-YON

ESSARTS EN BOCAGE

Vie et Boulogne communauté de communes

Département de La Vendée (85)

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

de Vie et Boulogne

Commune de Saint-Etienne-du-Bois

Documents graphiques

PLAN DE ZONAGE

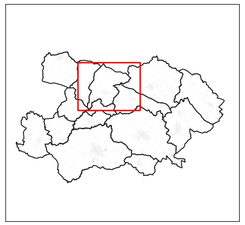

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Communautaire

LEGENDE

- Limite de zone
- Zonage A
- Zonage Ae, Ael, Aep, Af, Agv, Ah, Ahz, An, Az
- Zonage N
- Zonage Nc, Nca, Nd, Ned, Nel, Nep, Nepz, Nf, Nj, Nl, Nt, Ntz, Nv, Nz
- Arbre remarquable à protéger au titre de l'article L.151-23 du Code de l'Urbanisme
- Bâtiment pouvant faire l'objet d'un changement de destination au titre de l'article L.151-11 du Code de l'Urbanisme
- Patrimoine ponctuel protégé au titre de l'article L.151-19 du Code de l'Urbanisme
- Cheminement doux à conserver au titre de l'article L.151-38 du Code de l'Urbanisme
- Haies protégées au titre de l'article L.151-23 du Code de l'Urbanisme
- Linéaire commercial à protéger ou à créer au titre de l'article L.151-16 du Code de l'Urbanisme
- Espace Boisé Classé à conserver ou à créer au titre de l'article L.113-1 du Code de l'Urbanisme
- Boisement à protéger au titre de l'article L.151-23 du Code de l'Urbanisme
- Emplacement réservé au titre de l'article L.151-41 du Code de l'Urbanisme
- Orientation d'Aménagement et de Programmation au titre de l'article L.151-7 du Code de l'Urbanisme
- Périmètre d'implantation de commerces de proximité au titre de l'article 151-16 du Code de l'Urbanisme
- Périmètre d'implantation des activités de services et de restauration au titre de l'article L.151-16 du Code de l'urbanisme
- Patrimoine architectural au titre de l'article L.151-19 du Code de l'Urbanisme
- Zone humide protégée au titre de l'article 5 du SAGE Vie et Jaunay
- Zone humide à protéger

Liste des emplacements réservés :

Numéro	Nature	Bénéficiaire	Commune	Surface (m²)
12	Voie d'accès	Commune	St Etienne du Bois	310.42825
28	Voie d'accès	Commune	St Etienne du Bois	250.61153
48	Extension de la lagune de la Poissonière	Commune	St Etienne du Bois	1123.031
53	Extension équipements établissement public personnes âgées et annexes	Commune	St Etienne du Bois	2596.4165

Elements de description des différentes zones :

1AUh	Zone à urbaniser à vocation habitat
2AUh	Zone à urbaniser à vocation habitat sur le long terme
A	Espace agricole
Ae	Zone agricole comprenant des activités isolées
N	Espace naturel
Nf	Zone regroupant les activités forestières et sylvicoles
Nl	Zone naturelle liée à une activité touristique
Nv	Zone de nature en ville
UA	Zone urbaine centrale
UB	Zone urbaine à dominante pavillonnaire
UE	Zone urbaine à vocation d'activité
UL	Zone urbaine à vocation d'équipements d'intérêt collectif et service public
UP	Zone urbaine d'intérêt patrimonial dans laquelle la constructibilité est limitée

0 250 500 m

Vie et Boulogne communauté de communes

Département de La Vendée (85)

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

de Vie et Boulogne

Commune de Saint-Paul-Mont-Penit

Documents graphiques

PLAN DE ZONAGE

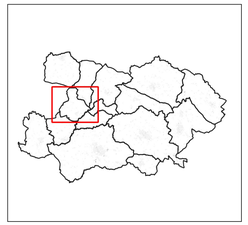

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Communautaire

LEGENDE

- Limite de zone
- Zonage A
- Zonage Ae, Ael, Aep, Af, Agv, Ah, Ahz, An, Az
- Zonage N
- Zonage Nc, Nca, Nd, Ned, Nel, Nep, Nepz, Nf, Nj, Nl, Nt, Ntz, Nv, Nz
- Arbre remarquable à protéger au titre de l'article L.151-23 du Code de l'Urbanisme
- Bâtiment pouvant faire l'objet d'un changement de destination au titre de l'article L.151-11 du Code de l'Urbanisme
- Patrimoine ponctuel protégé au titre de l'article L.151-19 du Code de l'Urbanisme
- Cheminement doux à conserver au titre de l'article L.151-38 du Code de l'Urbanisme
- Haies protégées au titre de l'article L.151-23 du Code de l'Urbanisme
- Marge de recul (Loi Barnier)
- Linéaire commercial à protéger ou à créer au titre de l'article L.151-16 du Code de l'Urbanisme
- Espace Boisé Classé à conserver ou à créer au titre de l'article L.113-1 du Code de l'Urbanisme
- Boisement à protéger au titre de l'article L.151-23 du Code de l'Urbanisme
- Emplacement réservé au titre de l'article L.151-41 du Code de l'Urbanisme
- Orientation d'Aménagement et de Programmation au titre de l'article L.151-7 du Code de l'Urbanisme
- Périmètre d'implantation de commerces de proximité au titre de l'article 151-16 du Code de l'Urbanisme
- Périmètre d'implantation des activités de services et de restauration au titre de l'article L.151-16 du Code de l'urbanisme
- Patrimoine architectural au titre de l'article L.151-19 du Code de l'Urbanisme
- Zone humide protégée au titre de l'article 5 du SAGE Vie et Jaunay
- Zone humide à protéger

Liste des emplacements réservés :

Numéro	Nature	Bénéficiaire	Commune	Surface (m²)
67	Voie d'accès entre la rue des châtaigniers et le lotissement communal « Le Grand	Commune	St Paul Mont Penit	852-1f266

Elements de description des différentes zones :

2AUh	Zone à urbaniser à vocation habitat sur le long terme
A	Espace agricole
Ael	Secteur agricole pouvant accueillir des éoliennes non domestiques
Aep	Zone agricole liée à la présence d'équipements
N	Espace naturel
Nc	Zone naturelle liée à une activité d'extraction
Nep	Zone naturelle liée à la présence d'équipements
Nv	Zone de nature en ville
UA	Zone urbaine centrale
UB	Zone urbaine à dominante pavillonnaire
UE	Zone urbaine à vocation d'activité
UL	Zone urbaine à vocation d'équipements d'intérêt collectif et service public

0 250 500 m

SAINT-CHRISTOPHE-DU-LIGNERON